CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29619** **VALABLE JUSQU'AU** **20/12/2026**

ÉDITÉ LE 17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS 1980B00099

Siret : 318 198 371 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 20 8375

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 078050L1244000 / 001 554931/22

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 078050L1244000 / 001 554931/22

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : RIBEIRO CONSTRUCTION

RUE DE MESLAY
LE GRAND RAYAGE
37210 PARCAY-MESLAY

Téléphone : 02 47 29 10 97 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DAS NEVES RIBEIRO JOAO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@ribeiro-construction.com

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 813 236 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	35	21/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.